

## Opinions

# Le Québec doit rentrer dans le rang tel que défini par le Canada ou s'en aller

SIMON LANGLOIS

*L'auteur est professeur au département de sociologie de l'Université Laval et directeur de recherche à l'Institut québécois de recherche sur la culture.*

**P**ourquoi le Canada anglais est-il si réticent à accepter l'idée que le Québec est une société distincte? Il ne faut pas chercher la réponse seulement du côté d'un sentiment anti-Québec ou anti-francophone, ni du côté d'une opposition systématique à tout ce qui vient du Québec. Ce sentiment et ces attitudes négatives existent, à n'en pas douter, mais elles n'expliquent pas tout.

Le Canada anglais rejette la formule de la société distincte parce qu'elle ne cadre plus avec ce qu'il est devenu: une société qui s'est définie une identité collective sans le Québec et en dehors de la référence traditionnelle au Canada français. Voilà le cœur du problème tel qu'il se pose maintenant.

L'impasse actuelle ne tire plus principalement sa source dans l'éternel conflit entre les deux solitudes. Ce diagnostic était juste jusqu'à la fin des années 1970 et il doit être maintenant remis à jour. Nous ne sommes plus seulement en face de deux solitudes, ni même en face de deux affirmations nationales, comme l'a proposé le rapport de la Commission Bélanger-Campeau. Nous sommes plutôt en face de deux sociétés globales - je reprends ici un concept important de la sociologie - ayant maintenant des institutions publiques différentes, des valeurs, et même une organisation économique originale, un système juridique, une lecture de l'histoire, des symboles collectifs qui sont tous différents, ou qui évoluent vers davantage de différences.

Le Canada s'est donné une identité propre - encore incertaine, certes, mais qui est en train de se consolider. Ce Canada nouveau est récent et il a en quelque sorte pris conscience de lui-même, de ce qu'il était en train de devenir, principalement à la suite de l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982 et du rapatriement unilatéral de la Constitution. Deux changements importants sont alors survenus. Le Canada a enfin trouvé et explicité les éléments sur lesquels se fonde sa nouvelle identité et il a commencé à mettre en place des institutions qui sont en accord avec cette dernière. Mais surtout, le Canada a pris conscience qu'il pouvait exister sans l'apport du Québec; qu'il l'entendait sans le Québec. Après tout, n'avait-il pas réussi à imposer des changements constitutionnels majeurs: le rapatriement au Canada de la Constitution, l'inscription dans cette dernière d'une Charte des droits et libertés, l'adoption d'une formule d'amendement et du principe de l'égalité entre les provinces, sans l'accord du Québec?

L'identité canadienne se construit maintenant autour de quelques idées

forces. D'abord, l'égalité entre les individus et la Charte des droits et libertés. Cette Charte est devenue le ciment de l'unité canadienne et un principe incontournable. On comprend mal au Québec la portée symbolique de cette Charte et de cette quasi-religion des droits individuels au Canada. Ce pays composite et diversifié, où les descendants des colons britanniques sont maintenant minoritaires, ce pays multiculturel, multilingue et multiracial, a trouvé son principe intégrateur dans la promotion du respect des droits de la personne. Il en est résulté une conséquence importante pour les institutions canadiennes: l'éloignement progressif de la tradition parlementaire britannique. Plusieurs indices vont dans le sens de cette tendance. Ainsi, la Cour suprême a acquis plus de visibilité et surtout, elle joue un rôle politique accru. De même, on observe en ce moment une importante désaffection vis-à-vis les institutions parlementaires fédérales, comme l'illustre la popularité de la proposition d'une assemblée constituante au Canada.

Ensuite, second élément de base dans la nouvelle identité canadienne, l'égalité entre les provinces. Ce principe ne vise pas seulement à faire du Québec une province comme les autres, même si c'était là une intention manifeste du gouvernement Trudeau à l'époque. Il y a aussi derrière la promotion de l'égalité la volonté de minimiser les inconvénients de la grande asymétrie, des grandes disparités entre les provinces canadiennes, et notamment entre l'Ontario, qui produit à elle seule environ 40-50 % du PIB canadien, et les autres provinces. C'est ce qui explique l'acharnement des provinces faiblement peuplées - le Manitoba et Terre-Neuve, surtout - à défendre ce principe et à combattre l'idée que le Québec serait traité différemment dans la Constitution canadienne. Gordon Robertson a bien montré que la notion d'égalité entre les provinces est de création récente et que le fédéralisme canadien a toujours été, jusqu'à un certain point, asymétrique. Mais ce principe nouveau, reconnu officiellement dans la Loi constitutionnelle de 1982, est devenu lui aussi incontournable.

Enfin, l'adoption des symboles canadiens, très récente il faut s'en rappeler, a cristallisé au Canada le sens de l'appartenance à un grand pays, à un pays nouveau pour le quart des Canadiens, pays membre du G7, qui a déclaré la guerre à l'Irak et qui a menacé d'intervenir en Afrique du Sud, et même, récemment, en Haïti! Les Canadiens sont fiers de leur drapeau, de leur hymne national, de la grandeur et du caractère sauvage de leur pays. On aurait tort d'oublier la force de ces symboles canadiens à l'extérieur du Québec.

### Le conflit des égalités

Québécois et Canadiens ne définissent plus le Canada de la même manière. Les Québécois qui appartiennent au camp fédéraliste sont

encore attachés au principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs, entre les deux nations, entre les deux *Charter groups* définis par Everett Hughes ou John Porter; ceux et celles qui partagent l'option souverainiste sont attachés quant à eux au principe de l'égalité entre deux États souverains. Les Canadiens pour leur part privilégient maintenant les principes de l'égalité entre les citoyens et de l'égalité entre les provinces. Jusqu'aux années 1970, les Canadiens n'avaient rien à opposer au principe de l'égalité entre les deux nations, mis de l'avant par l'élite canadienne-française avec l'appui d'intellectuels canadiens comme Mason Wade et d'autres. Ceux qui rejetaient ce principe, comme les Donald Creighton ou Eugene Forsey, n'avaient d'autres choix que de le contester et de combattre la thèse de la dualité. La situation a changé radicalement durant les années 1980, avec l'avènement du conflit entre les trois égalités (entre citoyens, entre provinces et entre les deux sociétés communautaires), fort bien décrit par le politicologue Alan Cairns de la Colombie-britannique. Le Canada a maintenant quelque chose à opposer à la vision québécoise, ce qui n'était pas le cas avant 1980.

Tous ces éléments qui définissent l'unité canadienne, sommairement esquissés ici, faute d'espace, sont incompatibles avec l'identité québécoise et les institutions que le Québec s'est données au cours des dernières décennies. Ce dernier a besoin de pouvoirs spécifiques pour protéger la langue française, intégrer les immigrants à la société québécoise et affirmer le visage français du Québec dans les communications et le travail, tout en respectant les droits fondamentaux des individus. Il a aussi mis en place un ensemble d'institutions économiques qui ont été importantes pour assurer l'émergence d'une classe moyenne et d'une bourgeoisie d'affaires francophone, mais aussi un ensemble d'institutions originales dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la sécurité sociale et des services offerts aux immigrants, qui correspondent à des choix politiques différents. Un seul exemple suffira ici à illustrer la persistance du conflit entre le nouveau Canada qui se dessine et le Québec: l'implication du fédéral dans le domaine de l'éducation. Les provinces canadiennes sont prêtes à accorder un rôle accru au gouvernement fédéral pour l'établissement de normes nationales et pour l'évaluation des formations dispensées. Pas le Québec.

Ce nouveau Canada en train de se faire est encore bien imparfait, toujours si l'on se place du point de vue canadien. Plusieurs problèmes majeurs subsistent, laissés en plan en 1982: la non-signature du Québec, qui représente quand même le quart de la population canadienne; la question des autochtones, qui ont acquis un poids symbolique énorme en moins de dix ans, la réforme du Sénat, qui pose le problème de l'équilibre entre les régions; et la question de l'efficacité de l'union

économique canadienne à l'heure de la concurrence mondiale. Il reste encore beaucoup à faire, c'est évident, mais le Canada anglais entend le faire à sa manière, et c'est là l'aspect le plus important que je veux souligner, dans le respect et en continuité avec les éléments qui le définissent maintenant. Pensons au Sénat, qui sera sans doute réformé dans le sens des revendications des provinces, ou à l'Union économique, qui accroîtra les pouvoirs du gouvernement central.

Parallèlement à ce travail de reconstruction d'une identité canadienne et à la mise en place d'institutions nouvelles, le Québec a évolué de son côté dans une direction qui a heurté le reste du Canada, notamment en affirmant avec plus de force son caractère français et en proposant aux immigrants de s'intégrer à la société québécoise francophone, ou encore en appuyant le libre-échange avec les États-Unis.

A partir du moment où le Canada a trouvé une voie propre pour se construire une nouvelle identité, le refus du Québec d'y participer aux conditions fixées par Ottawa et par les provinces anglophones a été de moins en moins toléré et accepté. Et on a encore moins toléré et accepté que le Québec développe ses propres politiques et qu'il appuie le libre-échange avec les États-Unis. C'est ce qui explique le retournement radical d'une partie du moins de l'élite intellectuelle canadienne de gauche. Tant que le Québec demeurait minoritaire et tant qu'il cherchait à modifier le Canada dans le sens de la dualité, il recevait un accueil sympathique. Mais quand il a remis en cause ou refusé de suivre les orientations prises par le nouveau Canada qui ont émergé durant les années 1980, les mêmes intellectuels se sont rebifés.

## Rentrer dans le rang ou partir?

Pour sortir de cette impasse, les dernières propositions fédérales sur la Constitution qui viennent d'être déposées tentent l'impossible: satisfaire à la fois les nouvelles aspirations du Canada anglais en matière d'égalité entre les citoyens et entre les provinces et trouver une façon de réintégrer la province de Québec. Ces propositions ont réduit la portée juridique de la notion de société distincte telle que définie dans l'Accord du Lac Meech, comme se sont empressés de le montrer les interprètes fédéraux des offres faites au Québec après la sortie remarquée de Pierre Trudeau sur l'éventualité de la déportation des anglais en dehors du Québec. Mais c'est encore trop aux yeux d'une majorité de Canadiens. Si notre analyse est juste, le Canada sera très réticent à entériner le principe de la société distincte tel que défini et il acceptera encore moins d'en étendre la portée pour satisfaire les demandes du Québec. Ce dernier est en ce moment placé devant un choix clair: rentrer dans le rang canadien tel que le Canada l'a défini lui-même, ou en sortir.